

# DISTINCTIONS RECI

Procédure d'attribution

Août 2022

Partenariats. Communautaire. International. Engage  
Libertés. Partage. Inclusion. Bien-être. Innovation.  
Intégrité. Soutien. Accompagnement. Rayonnement  
Reconnaissance. Valorisation. Expériences. Durab  
Accessibilité. Partenariats. Communautaire. Intern  
Engagement. Libertés. Partage. Inclusion. Bien-êt  
Innovation. Intégrité. Soutien. Accompagnement.  
Rayonnement. Reconnaissance. Valorisation. Expé  
Durabilité. Accessibilité. Partenariats. Communaut  
International. Engagement. Libertés. Partage. Inclu  
Bien-être. Innovation. Intégrité. Soutien. Accompa  
Rayonnement. Reconnaissance. Valorisation. Expé  
Durabilité. Accessibilité. Part  
International. Engagement. L  
Bien-être. Innovation. Intégr  
Rayonnement. Reconnaissar  
Durabilité. Accessibilité. Part  
International. Engagement. L  
Bien-être. Innovation. Intégr  
Rayonnement. Reconnaissar  
Durabilité. Accessibilité. Part

## 1. PRÉSENTATION DE RECI

L'Université de Montréal souhaite offrir la plus grande diversité d'expériences (recherche et création, communautaire et internationale) à sa communauté étudiante dès son arrivée au 1<sup>er</sup> cycle. L'Université veut également assurer l'accessibilité de cette offre au plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes.

Pour ce faire, le parcours **RECI** (**R**echerche et création, **C**ommunautaire et **I**nternational) est mis en place. Les objectifs sont simples : diversifier les occasions d'apprentissage expérientiel grâce à la recherche et création, le communautaire et l'international. Ces expériences, proposées par les unités académiques, peuvent être incluses dans un programme d'étude ou dans des activités para académiques.

RECI engage les étudiants et les étudiantes à se projeter dans leurs études au sein d'un parcours pluriel et personnalisé en phase avec leurs aspirations tant professionnelles que personnelles grâce à la réalisation de trois expériences (p. ex : un stage en milieu communautaire, un séjour d'étude à l'étranger ou un projet de recherche et création).

L'élaboration de ces parcours RECI s'appuie sur trois éléments clés :

- inclure des périodes d'apprentissage expérientiel et les valoriser;
- mobiliser le réseau des partenaires et des diplômés de notre communauté;
- ancrer ce parcours dans les questions sociales d'actualité.

Pour encourager les unités académiques et la communauté étudiante dans cette démarche, une distinction RECI est créée.

## 2. DÉFINITIONS

### 2.1. Distinction

Les distinctions RECI sont de deux ordres. Le premier est pour les programmes d'études des unités académiques et atteste que ces derniers offrent à leur communauté étudiante une vaste gamme d'expériences (minimum trois) dans l'un des 3 volets identifiés ou dans chacun d'entre eux. Le deuxième est destiné aux étudiants et étudiantes afin de valoriser les expériences réalisées dans l'un des programmes au 1<sup>er</sup> cycle ayant la distinction RECI.

### 2.2. Expérience

Les expériences reconnues dans le cadre du parcours RECI peuvent être des activités inscrites aux dossiers, soit des cours optionnels, au choix ou hors programme, suivis dans le cadre du programme régulier, d'un programme d'échange ou de formations hors les murs, ou des activités périphériques à la scolarité du programme, comme le bénévolat. La durée et la nature de l'activité (contributoire ou non) peuvent varier en

fonction du type d'expérience. Le nombre de crédits et la durée en heures associés à chaque expérience doivent être conformes à ce que prévoit l'article 1.7 du Règlement des études au 1<sup>er</sup> cycle. Afin qu'une activité (ou expérience) non créditée soit considérée aux fins du parcours RECI, elle devra comporter un minimum de 45 heures, sauf dans le cadre de programmes exigeant obligatoirement l'inscription à plus de 30 crédits annuellement. Dans ce dernier cas, la durée minimale de l'activité non créditée sera de 25 heures.

### 2.3. Volet

RECI comporte trois volets : recherche et création, communautaire et international. Ils se présentent de la façon suivante :

- **recherche et création** vise à multiplier les expériences dans le milieu scientifique universitaire, privé, ou au sein d'institutions publiques. Les étudiants et les étudiantes prendront part à des projets de recherche (appliqués, fondamentaux, de création) et se familiariseront avec les méthodologies de leur domaine de formation.
- **communautaire** vise à se familiariser avec les réalités du milieu, que ce soit à travers l'acquisition de connaissances théoriques (cours, séminaire, etc.) ou pratiques grâce à des expériences au sein d'organismes. L'étudiante ou l'étudiant s'impliquera ainsi, durant de courtes périodes (chaque expérience est minimalement d'une durée de 45 h), au sein de diverses institutions afin de les soutenir dans la réalisation de leur mission.
- **international** vise à ouvrir le regard de la communauté étudiante sur le monde. L'étudiante ou l'étudiant fera l'expérience des différents types de mobilité (programme d'échange, formations hors les murs, mobilités virtuelles, séjours de recherche, activités d'internationalisation sur le campus, etc.).

## 3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 3.1. Vice-rectorat

Le Vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux et le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études coordonnent RECI et accompagnent les unités académiques dans l'élaboration des parcours RECI. Les deux vice-rectorats attribuent également les distinctions RECI aux programmes des unités académiques.

### 3.2. Unité académique

Les unités académiques aménagent au sein de leurs programmes d'études des parcours RECI selon les critères établis (5.1). Elles s'assurent également que l'information sur ces parcours et les expériences proposées à leur communauté étudiante sont bien communiquées auprès de cette dernière que ce soit par l'entremise

de leur page Internet ou de séances d'information (recrutement, accueil, etc.). De plus, chaque année, elles doivent s'assurer de mettre à jour la liste des expériences proposées dans RECI. Elles ont également la responsabilité d'accompagner les étudiants et les étudiantes dans leur réflexion et apprentissage expérientiel grâce à leur responsable de la réussite académique. Enfin, elle informe le Bureau du registraire des étudiantes et étudiants ayant complété le parcours RECI et qui reçoivent la distinction.

### 3.3. Responsable à la réussite scolaire

Le ou la responsable à la réussite scolaire est la personne pivot entre la communauté étudiante et le corps enseignant et professionnel de l'unité académique. Elle accompagne les étudiants et les étudiantes dans leur réflexion, leur proposant les meilleures expériences à partir du réseau de l'unité académique et en s'assurant de sa progression tout au long de son cheminement dans le parcours RECI. Le ou la responsable à la réussite scolaire doit également consigner les expériences réalisées et la réussite de l'étudiant ou de l'étudiante. Enfin, si l'étudiant ou l'étudiante entreprend un parcours pluriel (une expérience dans les trois volets), la personne devra alors établir une thématique centrale afin de créer une progression linéaire dans les expériences vécues.

Dans les unités qui ne comptent pas avec de responsables à la réussite scolaire, ce rôle peut être joué par les responsables académiques.

#### Communauté étudiante

Arrive avec des ambitions au début de son parcours universitaire afin d'en tirer les meilleures expériences et compétences pour aller encore plus loin après l'université...



#### Unité académique

Offre aux étudiant·e·s les connaissances et compétences les plus récentes, les guide dans l'élaboration de leur pensée critique, les encadrent dans leurs parcours académiques...

### 3.4. La personne étudiante

Dès son arrivée à l'Université, l'étudiante ou l'étudiant peut se renseigner auprès des responsables pédagogiques de son unité académique pour savoir si le programme choisi permet d'obtenir une distinction RECI. Si c'est le cas, l'étudiante ou l'étudiant peut, alors, faire connaître son intérêt à réaliser des expériences RECI à la personne responsable de la réussite scolaire ou responsable pédagogique.



## 4. PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

### 4.1. Pour les programmes

Les VD académiques doivent soumettre une proposition de parcours RECI afin d'obtenir la distinction RECI pour un programme d'études. Ils doivent remplir le formulaire et joindre les éléments justificatifs nécessaires décrits dans la section 5.1. Les documents doivent être envoyés à Alexandre Jay ([alexandre.jay@umontreal.ca](mailto:alexandre.jay@umontreal.ca)).

### 4.2. Pour les étudiants et étudiantes

Pour attribuer une distinction RECI à un étudiant ou une étudiante, la personne doit respecter l'ensemble des critères décrits dans la section 5.2. Une fois le dossier analysé et certifié conforme par la personne responsable à la réussite scolaire à la fin du parcours académique, une recommandation sera émise afin de consigner la distinction RECI dans le dossier étudiant.

## 5. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

### 5.1. Pour les programmes d'études

Pour qu'un programme d'études au 1<sup>er</sup> cycle (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) reçoive la distinction RECI, il doit répondre aux éléments ci-dessous :

- *Partie 1 : Offre expérientielle*  
Fournir la liste des cours optionnels, au choix, ou hors programme (sigle, description, crédit) identifiés dans chacun des parcours d'expérience (recherche et création, communautaire, international) qui sont suggérés aux étudiants et étudiantes. De plus, indiquer à quel trimestre du programme d'études pourront avoir lieu ces expériences. Décrire en quelques phrases comment ces expériences sont bénéfiques dans le cheminement et les liens avec la discipline d'étude; la plus-value pour les étudiants et les étudiantes de réaliser ces expériences<sup>1</sup>.
- *Partie 2 : Accompagnement par le conseiller ou la conseillère à la réussite scolaire*  
Expliquer comment la personne responsable de la réussite scolaire de votre unité va accompagner les étudiants et les étudiantes dans la réalisation des expériences au cours de leur cheminement académique. Comment cette personne fait le lien avec les ressources des Services à la vie étudiante en matière de développement de compétences transversales et d'employabilité. Présenter les initiatives prises pour encourager les étudiants et les étudiantes en situation de handicap ou issus des Premiers peuples à prendre part à ces expériences.

---

<sup>1</sup> Pour les programmes n'ayant pas de bloc de cours à option ou au choix, une liste de cours offerts dans d'autres programmes devra être identifiée et soumise pour approbation au comité de reconnaissance.

- *Partie 3 : Accessibilité de l'information*

Décrire comment l'offre expérientielle sera présentée sur le site Internet de l'unité et comment les étudiants et les étudiantes peuvent en prendre connaissance. Expliquer comment ces éléments peuvent être intégrés dans les activités de recrutement organisées afin de les faire connaître à notre future communauté.

- *Partie 4 : Perspective*

Détailler les défis dans la mise en place du parcours RECI au sein du programme. Dresser une liste des partenaires avec lesquels vous souhaiteriez collaborer tant au niveau communautaire qu'à l'international afin d'offrir des expériences enrichissantes pour les étudiants et les étudiantes. Expliquer si dans la prochaine année le programme subira une refonte majeure comment les expériences RECI seront incluses dans cette nouvelle mouture.

## **5.2. Pour les étudiants et étudiantes**

Pour qu'un étudiant ou une étudiante obtienne la « distinction RECI », à la suite des expériences réalisées et du parcours académique effectué, les conditions suivantes doivent être respectées :

- *Au niveau du statut*

S'inscrire à temps plein dans un des programmes ayant reçu une distinction RECI (mineure, certificat, majeure, baccalauréat), pour toute la durée du programme entrepris. Les étudiants et étudiantes réputés à temps plein peuvent également suivre un parcours RECI.

- *Au niveau de la moyenne*

Avoir obtenu une moyenne cumulative de 2,7 à la fin de la scolarité.

- *Au niveau des expériences*

Réaliser au cours du programme d'études trois expériences dont :

- Une à deux liées à des sigles de cours à option ou au choix contributives à la diplomation et ayant été identifiés comme une expérience RECI<sup>2</sup>;
- Une à deux est extra curriculaire<sup>3</sup> : cours hors programme ou en surplus, formation continue non créditée ou fait partie d'un engagement.

Si l'étudiant ou l'étudiante reçoit un échec pour l'une des expériences créditées réalisées, la distinction RECI ne pourra pas être attribuée. Cependant, si le cours est repris selon les conditions de l'article 13 du Règlement des études au 1<sup>er</sup> cycle et qu'il est réussi, l'expérience pourra être comptabilisée en vue de l'obtention de la distinction RECI.

---

<sup>2</sup> Pour les programmes n'ayant pas de bloc de cours à option ou au choix, une liste de cours hors programme sera proposée.

<sup>3</sup> Pour les programmes exigeant obligatoirement l'inscription à plus de 30 crédits annuellement, la durée des expériences extra curriculaire peut être exceptionnellement d'une durée minimalement de 25 h. Sinon, pour les autres programmes, la durée minimale est de 45 h.

De plus, les trois expériences peuvent être réalisées dans le même volet ou une expérience dans chacun des volets ci-dessous :

- recherche et création : stage dans un laboratoire universitaire ou privé, un département, un regroupement stratégique ou un centre affilié de l'Université;
- communautaire : cours identifié comme ayant un lien avec le communautaire (voir la liste des cours avec un attribut communautaire) ou reconnaissance d'une activité de bénévolat à travers *Le programme de reconnaissance de l'engagement étudiant (Politique 20.12)* ou du *Relevé de l'engagement étudiant*;
- international : programme d'échange étudiant, [formation hors les murs](#) (à l'extérieur du Québec), stage à l'extérieur du Québec, activités d'internationalisation sur le campus.

Si l'étudiant ou l'étudiante décide de réaliser ses expériences dans plus d'un volet, il est alors recommandé d'identifier une thématique centrale sur laquelle il sera possible de construire une réflexion et l'approfondir durant le cheminement. Cette thématique pourrait être établie avec la personne responsable de la réussite scolaire et les possibilités identifiées dans le programme.

- *Au niveau de l'accompagnement à la réussite scolaire*  
Rencontrer la personne responsable de la réussite scolaire de l'unité afin d'établir ensemble les expériences qui seront réalisées et la cohérence avec le programme d'études et les perspectives de carrière.

## 6. COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES PROGRAMMES RECI

Le comité est composé du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études et du Vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux. Il se réunira tous les trimestres afin de prendre connaissance des demandes et d'évaluer leur conformité. Une réponse sera envoyée par la suite aux responsables académiques.

## 7. DURÉE DE LA DISTINCTION RECI

La distinction RECI pour un programme d'étude est d'une durée de trois ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction à la fin de l'année civile pour la même durée. Si entre-temps, une modification ou une refonte du programme survient, les responsables académiques du programme doivent s'assurer que les expériences développées dans le cadre de RECI seront toujours offertes aux étudiants et étudiantes selon les mêmes modalités. Enfin, si la distinction d'un programme n'était pas renouvelée et que des étudiants et des étudiantes avaient déjà entrepris un parcours RECI dans ce programme, ces derniers demeureront inscrits dans RECI jusqu'à la fin de leur programme et l'obtention de leur diplôme et distinction RECI.